

# République Algérienne Démocratique et Populaire

## Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) Algérie-UE

### *Fiche de Projet de Jumelage classique*

**Appui au Ministère de l'Agriculture et du développement rural pour le  
développement de l'Observatoire des filières agricoles et  
agroalimentaires au sein de l'Institut National de la Recherche  
Agronomique d'Algérie (INRAA)**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES ABBREVIATIONS UTILISEES .....</b>	<b>4</b>
<b>1. INFORMATIONS DE BASE.....</b>	<b>5</b>
1.1. PROGRAMME .....	5
1.2. REFERENCE JUMELAGE .....	5
1.3. INTITULE DU JUMELAGE : « OBSERVATOIRE» .....	5
1.4. SECTEUR .....	5
1.5. PAYS BENEFICIAIRE.....	5
<b>2. OBJECTIFS .....</b>	<b>5</b>
2.1. OBJECTIF GENERAL .....	5
2.2. OBJECTIF SPECIFIQUE .....	5
2.3.1. <i>Cadre stratégique</i> .....	5
2.3.2. <i>Le Plan national de Développement</i> .....	6
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>7</b>
3.1. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION DU JUMELAGE.....	7
3.2. ACTIVITES CONNEXES.....	8
UNION EUROPEENNE:.....	8
3.3. RESULTATS.....	10
RESULTAT 1 : .....	10
RESULTAT 2 : .....	10
RESULTAT 3 : .....	11
RESULTAT 4 : .....	11
3.4. ACTIVITES DU JUMELAGE .....	12
3.4.0. <i>Conférence de lancement et conférence de clôture</i> .....	12
3.4.1. <i>Composante 1 : Mise en place de l'organisation de l'Observatoire</i> .....	12
3.4.2. <i>Composante 2 : Renforcement des Directions du Ministère en lien avec l'Observatoire, afin d'améliorer leur système de collecte et de traitement des données et d'assurer une bonne coordination avec l'Observatoire</i> .....	14
3.4.3. <i>Composante 3 : Mise en place d'un dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires</i> .....	17
3.4.4. <i>Composante 4 : Mise en place d'un plan qualité et d'une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire</i> .....	19
3.5. APPORTS DE L' ADMINISTRATION JUELLE DE L'ÉTAT MEMBRE.....	21
3.5.1. <i>Profil et tâches du Chef de projet</i> .....	21
3.5.2. <i>Profil et tâches du Conseiller Résident Jumelage (CRJ)</i> .....	22
3.5.3. <i>Profil et tâches de l'assistant(e) du CRJ</i> .....	23
3.5.4. <i>Profil et tâches des principaux experts court terme (ECT)</i> .....	24
<b>4. CADRE INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>25</b>
<b>5. BUDGET .....</b>	<b>26</b>
<b>6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>26</b>
6.1. AUTORITE CONTRACTANTE DU PROJET .....	26
6.2. PRINCIPAUX HOMOLOGUES DANS LE PAYS BENEFICIAIRE .....	26
6.3. COMITE DE PILOTAGE DU JUMELAGE.....	27
<b>7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>31</b>
7.1. DATE DE LANCEMENT DE L' APPEL A PROPOSITIONS .....	31
7.2. DATE PREVUE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES DU JUMELAGE .....	31
7.3. DUREE DU PROJET DE JUMELAGE .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
7.4. CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIVITES DE JUMELAGE .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>8. DURABILITÉ DU PROJET .....</b>	<b>28</b>

<b>9.</b>	<b>QUESTIONS TRANSVERSALES .....</b>	<b>29</b>
9.1.	ÉGALITE DES CHANCES .....	29
9.2.	ENVIRONNEMENT .....	29
9.3.	BONNE GOUVERNANCE .....	30
<b>10.</b>	<b>CONDITIONNALITÉ ET ÉCHELONNEMENT .....</b>	<b>30</b>
<b>11.</b>	<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>30</b>
	ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE .....	31
	ANNEXE 2 : CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIVITES JUMELAGE OBSERVATOIRE .....	38
	ANNEXE 3 : LISTE DES DIRECTIONS DU MADR .....	41
	ANNEXE 4 : TEXTES REGISSANT LE STATUT DE L'INRAA .....	41

## Liste des abréviations utilisées

	<i>Intitulés</i>
AA	Accord d'Association (entre l'Algérie et l'Union européenne)
AAP	Appel à propositions
CCLS	Coopératives des céréales et des légumes secs
CCRAFAT	Comité de coordination de la recherche agronomique et de l'assistance technique
CE	Commission européenne
CMT	Court et moyen terme
CNIS	Centre national de l'information statistique (Douanes)
CNS	Conseil national de la statistique
CP	Chef de Projet
CRJ	Conseiller résident Jumelage
CT	Court terme
DG	Direction générale de la Commission européenne
DIVECO	Programme d'appui à la diversification de l'économie
DPIEE	Direction de la programmation, des investissements et des études économiques
DRDPA	Direction de la régulation et du développement des productions agricoles
DSA	Direction des services agricoles
DSASI	Direction des statistiques agricoles et des systèmes d'information
DUE	Délégation de l'Union européenne (en Algérie)
EAC	Exploitation agricole collective
ECT	Expert(s) court terme
EM/EMP	État membre/État membre partenaire
ENTR	DG Entreprises et industrie
FACICO	Appui à la Facilitation du Commerce
FAO	Organisation de l'ONU pour l'agriculture et l'alimentation
GRH	Gestion des ressources humaines
IAA	Industries agro-alimentaires
INRAA	Institut national de la recherche agronomique d'Algérie
INRF	Institut national de la recherche forestière
ITAFV	Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne
ITCMI	Institut technique des cultures maraîchères et industrielles
ITELV	Institut technique des élevages
ITGC	Institut technique des grandes cultures
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MEDA	Acronyme de « mesures d'ajustement »
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OAIC	Office Algérien interprofessionnel des céréales
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONIL	Office national interprofessionnel du lait
ONS	Office national des statistiques
P3A	Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie Union Européenne
PEV	Politique européenne de voisinage (ENP: Européen Neighbourhood Policy)
PNR	Programme national de recherche
RICA	Réseau d'information comptable agricole
TUE	Traité sur l'Union européenne
UE	Union européenne
UGP	Unité de Gestion du Programme

## **1. INFORMATIONS DE BASE**

### **1.1. Programme**

Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association: P3A-II.

### **1.2. Référence Jumelage**

DZ11/AA/AG09

### **1.3. Intitulé du Jumelage :**

Appui au Ministère de l'Agriculture et du développement rural pour le développement de l'Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA)

### **1.4. Secteur**

Agriculture

### **1.5. Pays bénéficiaire**

République Algérienne Démocratique et Populaire

## **2. OBJECTIFS**

### **2.1. Objectif général**

Appuyer la politique Algérienne de renouveau agricole et rural par le renforcement du système d'information économique et des statistiques du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR).

### **2.2. Objectif spécifique**

Développement d'un Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAA) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR).

### **2.3. Contribution à la mise en œuvre de l'Accord d'Association**

#### **2.3.1. Cadre stratégique**

L'Accord d'Association prévoit des mesures en faveur du secteur de l'agriculture.

En particulier, l'Article 58 : Agriculture et pêche, qui stipule que la coopération aura pour objectif la modernisation et la restructuration, là où elle sera nécessaire, des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Elle sera plus particulièrement orientée vers :

- Le soutien des politiques visant au développement et à la diversification de la production ;
  - La sécurité alimentaire ;
  - Le développement rural intégré, et notamment l'amélioration des services de base et le développement d'activités économiques associées ;
  - La promotion d'une agriculture et d'une pêche respectueuse de l'environnement ;
  - L'évaluation et la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- L'établissement de relations plus étroites, à titre volontaire, entre les entreprises, les

- groupes et les organisations professionnelles et interprofessionnelles représentant l'agriculture, la Pêche et l'agro-industrie ;
- L'assistance et la formation techniques ;
  - L'harmonisation des normes et des contrôles phytosanitaires et vétérinaires ;
  - La coopération entre les régions rurales, l'échange d'expériences et de savoir-faire en matière de développement rural ;
  - Le soutien de la privatisation ;
  - L'évaluation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques;
  - Le soutien aux programmes de recherche.

Par ailleurs, la feuille de route de l'Accord d'Association prévoit la poursuite de la libéralisation et la facilitation du commerce des produits agricoles. De même, son Annexe 1 met l'accent sur l'identification d'actions en faveur de l'agriculture.

### **2.3.2. Le Plan national de Développement**

L'Algérie a engagé de profondes réformes structurelles et institutionnelles. Deux lois d'orientation ont concrétisé ces réformes :

#### **a. Loi d'orientation agricole du 10 Août 2008**

La Loi qui vient en appui du programme du Renouveau de l'Économie Agricole et du Renouveau Rural (2010-2014) comprend quatre axes stratégiques :

- Le renforcement du capital productif,
- L'intensification des filières agricoles,
- La régulation des filières et des marchés agricoles,
- Le renforcement, des capacités humaines et d'assistance technique (PRCHAT).

Ce dernier axe, constitue une priorité pour la politique de développement agricole et de renouveau rural. Quatre lignes d'actions ont été retenues :

- La consolidation et la généralisation des services financiers,
- Les subventions publiques recentrées par programmes et par objectifs,
- Promotion des unités de services agricoles,
- Le renforcement des systèmes d'information et des services statistiques.

Cette dernière ligne vise à développer un système d'information dédié aux programmes de renouveau agricole et à rénover l'appareil de statistiques agricoles.

Les pouvoirs publics ont mobilisé plusieurs fonds pour le financement des programmes, notamment le « fonds national de régulation de la production agricole ».

#### **- Loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique**

Les pouvoirs publics ont promulgué la loi n° 08-05 du 23 février 2008, portant loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique 2008-2012. La loi comporte trente-quatre programmes nationaux de recherche (PNR). Le PNR est géré par le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche scientifique et ouverts aux universités et centres de recherche. L'INRAA est bénéficiaire de plusieurs programmes de recherche dans le domaine agricole et agroalimentaire.

Par ailleurs, les institutions sous tutelle du MADR et celles opérant dans le secteur comme les instituts techniques, les offices et la Chambre Nationale de l'Agriculture, s'orientent sur le développement de systèmes d'information dans leur champ d'intervention.

### **3. DESCRIPTION DU PROJET**

#### **3.1. Contexte général et justification du Jumelage**

Le Jumelage vise à appuyer le système d'information agricole et agroalimentaire Algérien par le développement de l'Observatoire au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAA).

Le développement de l'Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires entre dans le cadre de la politique de renouveau agricole et rural national et de la loi d'orientation agricole. Le renforcement des systèmes d'information économique et statistique constitue une composante de cette politique. Il s'agit de :

- développer un système d'information dédié aux programmes de renouveau agricole et rural ;
- rénover l'appareil de statistiques agricoles qui connaît des contraintes et des insuffisances en matière de fiabilité, de diversité de l'information collectée, de diffusion et d'exploitation des données.

Le plan d'action à moyen terme (2010-2014) ambitionne la construction d'un véritable Système d'Information Agricole et Rural (SIAR). Il comporte les actions de :

- Formation des personnels en charge de la statistique,
- Réhabilitation des enquêtes pour les principales productions,
- Renforcement de la ressource humaine en spécialités (statisticiens, informaticiens, géographes),
- Mise en place d'un corps d'enquêteurs,
- Elaboration des registres des exploitations agricoles et leur actualisation régulière,
- et diverses autres.

Dans le cadre de ces orientations, un comité de coordination de la recherche technique (CCRAFAT) regroupant l'ensemble des instituts techniques sous tutelle du MADR a été institué. Co-présidé par l'INRAA et l'INRF, Il vise à assurer le pilotage du réseau des instituts et à coordonner les programmes.

L'Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires institué à l'INRAA a pour rôle d'apporter un appui aux instituts techniques, d'assurer les traitements et analyse des données des Directions du MADR, de produire des informations non produites par ailleurs, se rapportant aux filières agricoles et agroalimentaires.

Il s'agit de développer un outil de production et de diffusion de l'information et un support aux activités de recherche et d'aide à la décision.

L'attente du MADR est de couvrir les filières agricoles et agroalimentaires prioritaires pour les pouvoirs publics. Il s'agit des filières des Céréales et Légumes Secs, du Lait, de la Pomme de Terre, d'Olives et des Dattes. Il s'agit, pour ces filières, d'observer l'ensemble des segments, à savoir : les intrants, la production, la mise en marché, la transformation, la distribution et la consommation. L'observation doit par ailleurs, porter sur l'environnement

économique des filières: marché mondial, normes techniques et commerciales, dispositions réglementaires régissant les échanges commerciaux.

Le projet de Jumelage s'inscrit dans ce cadre et vise à assurer une plus grande visibilité du secteur agricole grâce à l'observation et l'analyse de données qui devraient être de plus en plus importantes et concordantes pour ce secteur.

Plusieurs réunions tenues avec l'INRAA, les directions du Ministère de l'Agriculture et les Instituts techniques ont démontré le besoin de mise en place d'un dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires capable à assurer le suivi et l'analyse permanent de la dynamique de ces filières et la réalisation des programmes de recherche assignés à ce domaine. Tous les acteurs concernés ont unanimement démontré une grande motivation pour échange de données dans l'esprit de la collaboration mutuellement bénéfique.

Le développement de l'Observatoire sera pragmatique et progressif. Le travail se focalisera d'abord sur les filières qui ont été définies comme prioritaires, à identifier les faiblesses et introduire les moyens et actions de progrès.

Par ailleurs, il convient de souligner que le MADR a bénéficié d'une opération TAIEX intitulée «*Renforcement administratif et appui technique à la mise en place d'outils de prospective agricole*» par le biais d'une mission d'expert, du 22 au 24 juin 2010.

### **3.2. Activités connexes**

Le bénéficiaire a mené plusieurs programmes de recherche, portant sur des thèmes qui sont en rapport avec l'objet du projet de Jumelage. Certains programmes sont menés en coopération avec des organismes internationaux, d'autres sont menés dans le cadre du Programme National de la Recherche (PNR).

#### **A. Initiatives internationales**

##### Union Européenne:

- Filières innovantes, savoir-faire locaux et partenariat euro-méditerranéen (partenaires: États Membres de l'Union Européenne, 13 pays méditerranéens, universités, centres de recherches).
- Rural-Med-Forum permanent et réseau de centres pour le développement rural dans la méditerranée Interreg III B. (PART. Espagne, Italie, France, Portugal).
- Observatoire de la steppe (OSS-ROSELT).
- DIVECO (Programme d'appui à la diversification de l'économie), financé par l'UE, est en cours de lancement, dont une des composantes sera portée sur l'agriculture. Ce projet démarre début 2011 pour une durée de 3 ans. Il sera donc mis en œuvre en parallèle avec le projet de Jumelage, ce qui devrait être considéré comme une belle opportunité de faire bénéficier chaque projet de l'expérience et des résultats acquis par l'autre. Le champ d'action du projet "DIVECO" est beaucoup plus large que celui du projet de Jumelage et ne s'intéresse pas aux mêmes acteurs. Étroitement lié à l'économie, il vise, entre autres, à renforcer la capacité institutionnelle de plusieurs ministères, associations, offices et comités professionnels à développer la politique agricole pour créer des emplois et

généraliser des revenus, à préparer une proposition pour améliorer la législation, à proposer les mesures permettant de remplacer l'importation de certains produits par la production locale. Abordant également la problématique des filières agricoles, le projet DIVECO serait bénéficiaire de l'analyse des informations à produire par l'Observatoire sur les filières pilotes, à savoir: céréales, pommes de terre, lait, olives et dattes. Ces deux projets vont donc être mis en œuvre en esprit de collaboration étroite et de complémentarité.

Il faut noter qu'en parallèle à la composante agricole, une composante industrie agroalimentaire a été retenue et diverses activités du programme seront horizontales aux deux composantes.

Enfin, ce programme concerne trois secteurs ministériels : le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), le Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion Industrielle (MIPMEPI) et le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA).

#### B- CIRAD-FEMISE-ICARDA

Les obstacles aux transferts technologiques dans les petites et moyennes Exploitations Agricoles dans les zones arides et semi arides du Maghreb (discussion sur les conditions d'amélioration de la productivité en Algérie, Maroc, Tunisie). Clôturé.

#### C- IAO (Italie)

Système de gestion intégré de l'information agricole et rural (SGIAR). Clôturé.

Il est à noter également le Programme d'Appui à la Facilitation du Commerce en Algérie (FACICO), dans le cadre de l'appui au ministère du Commerce, contenant le volet Protection des consommateurs, pour lequel l'Observatoire peut être une partie prenante. Notamment, l'Observatoire pourrait intervenir dans la mise en place d'un système de résolution extrajudiciaire des conflits dans le domaine des droits des consommateurs.

#### **B. Initiatives nationales**

Les initiatives nationales sont en général, financées par le Fonds National de la Recherche du Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique. Sur les dix dernières années, 56 programmes ont été réalisés et finalisés. Parmi, ces programmes, six programmes portent sur des thématiques proches du contenu du projet de Jumelage :

- Connaissance et amélioration des systèmes de production bovine laitière dans la région Centre ;
- Systèmes d'information relatifs aux expérimentations agricoles menés par les différents instituts de recherche ou de formation agricoles,
- Complémentarité entre la céréaliculture et l'élevage dans les hautes plaines sétifiennes (diversité, fonctionnement et blocage, stratégie de développement) ;
- Politique de régulation économique : analyse et étude des conditions d'insertions agricoles en zones semi-aride, cas de la région de Sétif ;
- Connaissance et étude des systèmes de production agricole oasisien : cas de la vallée de OUED GHIR ;
- Développement d'un réseau de station agro-météorologique au niveau des sites de l'INRAA.

Il y a lieu de noter que de nombreux programmes de recherche similaires sont menés par d'autres organismes. Un programme mené par le CERIST (Centre national des réseaux informatiques) mérite d'être signalé car il porte sur le système national d'information agricole (le système national d'information agricole : réalité et perspectives).

### 3.3. Résultats

À l'issue du Jumelage, les quatre résultats obligatoires suivants devront avoir été réalisés :

#### Résultat 1 :

<b>Titre</b>	Mise en place de l'organisation de l'Observatoire
<b>Justification</b>	<p>Le système d'information sur les filières agricoles et agroalimentaires en place en Algérie, nécessitent de faire évoluer l'organisation de ce dispositif pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- intégrer les activités et les structures de l'INRAA sous la forme d'un Observatoire ;</li><li>- construire un réseau intégrant l'Observatoire INRAA, les Directions du MADR et les Instituts techniques ;</li><li>- formaliser le dispositif CCRAFAT mis en place par le MADR pour coordonner les programmes des Institutions citées ci-avant.</li></ul>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La structure organisationnelle de l'Observatoire, et le cadre du partenariat avec les autres Directions et Instituts techniques du MADR, sont définis et validés au bout de 6 mois.</li><li>- Les Conventions de collaboration ont été préparées entre l'Observatoire et différents partenaires au bout de 8 mois.</li><li>- Le réseau fonctionnel entre l'Observatoire et ses partenaires a été élaboré et mis en œuvre au bout de 8 mois.</li><li>- Un plan prévisionnel de gestion des compétences est défini</li><li>- Un plan de formation du personnel est établi.</li></ul>

#### Résultat 2 :

<b>Titre</b>	Renforcement des directions du Ministère en lien avec l'Observatoire, afin d'améliorer leur système de collecte et de traitement des données et d'assurer une bonne coordination avec l'Observatoire.
<b>Justification</b>	<p>Le système d'information statistique du MADR éprouve des contraintes liées à la collecte des informations de base, à l'analyse et à la diffusion de résultats. Ces contraintes sont exprimées par les trois Directions : la DPIEE, DSASI et la DRDPA, ainsi que par les Instituts techniques.</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un diagnostic du système d'information et un plan d'amélioration ont été réalisés et validés par les structures bénéficiaires</li><li>- Un plan de formation et de perfectionnement est établi</li><li>- Un manuel de conduite des enquêtes est élaboré</li><li>- Un plan d'assistance aux structures pour la réalisation d'une opération pilote est retenu</li><li>- Les outils d'aide au suivi (tableaux de bord) sont élaborés.</li></ul>

### Résultat 3 :

<b>Titre</b>	Mise en place d'un dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires.
<b>Justification</b>	<p>Le suivi et l'analyse permanente de la dynamique de ces filières agricoles et agroalimentaires ainsi que la réalisation des programmes de recherche assignés à ce domaine, nécessitent une production d'information complémentaire et surtout la mise en place des outils et des méthodologies adéquates.</p> <p>L'observation prendra également en compte les structures suivantes : les Offices et Comités interprofessionnels.</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Guide méthodologique de réalisation des enquêtes agricoles établi</li><li>- Réalisation d'enquêtes pilotes</li><li>- Formation des chargés d'enquêtes/formateurs</li><li>- Mise en ligne de suivi de prix</li><li>- Notes d'analyses du marché mondial pour des produits clés agricoles et agroalimentaires</li><li>- Établissement de conventions de coopération avec les sources d'information (CNIS, ONS, MIPI).</li></ul>

### Résultat 4 :

<b>Titre</b>	Mise en place d'un plan qualité et d'une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire.
<b>Justification</b>	<p>Pour mener à bien sa mission complexe, l'Observatoire doit être en mesure de disposer d'une évaluation régulière de ses activités diverses. L'identification de ses forces et faiblesses lui permettra de mieux disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la définition et l'ajustement de ses priorités stratégiques.</p> <p>Les travaux conduits sous l'égide de l'Observatoire doivent être valorisés moyennant une politique de communication bien élaborée. L'Institution Jumelle proposera donc une stratégie de communication pour mieux valoriser l'ensemble de ses activités.</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Plan qualité établi</li><li>- Nombre de communiqués de presse établis et de points de presse organisés</li><li>- Nombre de publications dans la presse</li><li>- Le degré de satisfaction des utilisateurs est en amélioration</li></ul>

### 3.4. Activités du Jumelage

L'atteinte des objectifs des résultats du Jumelage, nécessite des actions multiples et variées comportant du conseil en organisation, la formation des formateurs, l'établissement des outils et méthodologies d'enquêtes, de reporting, de tableaux de bord et d'analyse, de production d'information et enfin de diffusion et de communication.

Pour chaque activité correspondant à un résultat recherché, des indicateurs de résultat sont définis, permettant de mesurer l'exécution des principales missions d'experts et d'en améliorer la mise en œuvre.

**Remarque :** les activités ci-dessous sont présentées à titre indicatif ; il est donc possible, si nécessaire, d'envisager d'autres activités jugées utiles pour atteindre les objectifs du projet à condition qu'elles soient en ligne avec les résultats obligatoires et la dotation budgétaire.

#### 3.4.0. Conférence de lancement et conférence de clôture

##### Activité 0.1 : Conférence de lancement

Afin de réunir des acteurs du projet et assurer la visibilité du Jumelage, une conférence de lancement d'une demi-journée sera organisée en présence de personnalités de haut niveau tant du côté Algérien que de l'État membre partenaire, durant les trois premiers mois de mise en œuvre du projet.

##### Activité 0.2 : Conférence de clôture

De même, un ultime séminaire organisé durant le dernier mois de mise en œuvre du projet permettra de dresser un bilan des activités conduites, de la réalisation des résultats du Jumelage et des perspectives d'avenir dans la continuité du Jumelage.

*Aux fins d'atteindre les quatre résultats décrits à la section 3.3, vingt-sept activités ont été définies (environ 480 h/j) telles que détaillées ci-après ainsi que dans le cadre logique en annexe 1.*

#### 3.4.1. Composante 1 : Mise en place de l'organisation de l'Observatoire

Il s'agit d'établir une base organisationnelle solide pour le développement de l'Observatoire de l'INRAA permettant d'avoir une vue globale sur les filières agricoles et agroalimentaires et de consolider le dispositif de coordination avec les instituts techniques sous tutelle du MADR ainsi qu'avec les directions techniques de ce Ministère. L'Observatoire est appelé à centraliser toute l'information existante afin de pouvoir changer le mode cloisonné du travail et répondre aux besoins du développement agricole de l'Algérie. L'Institution Jumelle donnera l'appui à l'INRAA pour développer ses outils et méthodologies ainsi que les modalités d'interdisciplinarité et de coopération avec les autres Institutions concernées.

Dans le cadre du Jumelage, l'Observatoire pourra bénéficier des expériences européennes pour intégrer les bonnes pratiques des Observatoires de pays de L'UE. Avec l'expertise ainsi capitalisée, l'Observatoire s'attachera à diffuser cet acquis et à le rentabiliser sur d'autres filières. L'Institution Jumelle apportera aussi, un soutien à l'INRAA pour définir la politique

de gestion des ressources humaines et de formation des agents de l'Observatoire et pour répondre aux attentes en termes de recrutement et de formation de son personnel.

**Activité A.1.1 : Conseil en organisation de l'Observatoire**

<b>a- Modalités</b>
Définition d'un schéma directeur de l'organisation de l'observatoire (fonctions, structures, organigramme) Définition des fiches de poste et les profils des responsables de structures, Plan de formation des responsables des structures Définition du schéma directeur d'une organisation en réseau de l'observatoire avec les structures du MADR et les observatoires des instituts techniques des filières retenues. Définir une charte de collaboration des partenaires du réseau L'expert (ou les experts) établiront les recommandations en vue de préciser le positionnement de l'Observatoire par rapport aux autres Directions et Instituts Techniques du MADR et d'autres Institutions concernées. Ils définiront les profils nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Observatoire et le plan de formation
<b>b- Moyens indicatifs</b> Estimé à 30h/j

**Activité A.1.2 : Préparation des Conventions de coopération entre l'Observatoire et Les Institutions du MADR**

<b>a- Modalités</b>
Conception d'une convention-type pour organiser les relations entre chaque partenaire et l'Observatoire couvrant aussi bien les échanges de données que les droits d'accès de façon à ce que l'Observatoire puisse commencer à fonctionner dans des conditions juridiques propres et dans un climat de confiance.
<b>b- Moyens indicatifs</b> Estimé à 10h/j

**Activité A.1.3 : Conception du réseau intranet et extranet**

<b>a- Modalités</b>
Définition du réseau intranet propre à l'INRAA, intégrant l'Observatoire, Définition du mode de réseau à établir entre l'INRAA et les partenaires de l'observatoire, Définition des flux de données à gérer.
<b>c- Moyens</b> Estimé à 25h/j

**Activité A.1.4 : Visite d'étude auprès d'une Institution de l'Union Européenne**

<b>a- Modalités</b>
Les principaux porteurs Algériens du projet auront tout avantage à rendre visite à un système de type analogue mis en œuvre dans un État Membre de l'UE de façon à prendre connaissance et discuter des fonctionnalités existantes, des choix d'organisation qui ont conditionné son bon fonctionnement et à en tirer des enseignements transposables en Algérie.
<b>b- Moyens</b> Estimé à 1 visite de 5 jours pour une dizaine de personnes.

**Activité A.1.5 : Séminaire de formation des administrateurs réseau**  
**Bénéficiaire :** INRAA le MADR (DSASI, DRDPA, DPIEE) et les partenaires

**a- Modalités**

La réussite du projet repose sur la compréhension par les acteurs des enjeux et des choix techniques qui en découlent. La formation permettra l'appropriation du projet par les différents administrateurs, de bien comprendre les rôles respectifs des différents acteurs et d'apprendre à se connaître entre Institutions.

La formation permettra aux administrateurs de disposer de toutes les informations sur les fonctionnalités et les procédures, de façon à atteindre le niveau de professionnalisme indispensable dans un système en réseau.

**b- Moyens**

Estimé à 15h/j

**3.4.2 Composante 2 : Renforcement des Directions du Ministère en lien avec l'Observatoire, afin d'améliorer leur système de collecte et de traitement des données et d'assurer une bonne coordination avec l'Observatoire.**

**Les actions de Jumelage touchent dans un premier temps trois Directions du Ministère de l'Agriculture, à savoir: la DPIEE), la DSASI et la DRDPA.**

Le système d'information est un facteur essentiel d'efficacité des structures opérationnelles du Ministère. C'est un outil d'aide à la décision. Ce postulat impose de faire évoluer le système de production, de traitement et d'analyse des données, en intégrant les bonnes pratiques en cours au niveau international. Il impose aussi une mise à niveau des personnels en charge de la production d'information, en sollicitant au besoin les compétences nationales et internationales.

**Activité 2.1 : Diagnostic du système d'information agricole et agroalimentaire et plan d'amélioration**

**Bénéficiaire:** Directions du MADR: DSASI

**a- Modalités**

Le système d'information statistique doit être mobilisé pour produire des informations fiables et actualisées. Les statistiques doivent être établies sur des bases rigoureuses en tenant compte de la réglementation en vigueur (orientations du Conseil National de la Statistique et de l'évolution des techniques et des technologies).

Les besoins de soutien de la DSASI sont avérés aigus. Il conviendra de définir de façon plus précise les points de progrès concernant les statistiques de bases (registre des exploitations, superficies, rendements, effectifs d'animaux, volume de la production) pour lesquels le Jumelage peut apporter un soutien effectif.

Les experts vont procéder à un diagnostic du système de collecte et de traitement des statistiques agricoles et des prix des produits agricoles. Le diagnostic du système en place permettra de dresser un état des lieux en situant les points forts et les points faibles et établir les recommandations.

**b- Moyens**

Estimé à 15h/j

**Activité A.2.2 : Renforcement des capacités de réalisation d'enquêtes**  
**Bénéficiaire :** Observatoire, INRAA, DSASI, ITGC, ITAFV, ITELV, ITCMI

**a- Modalités**

L'apport du Jumelage portera essentiellement sur les méthodes d'enquête agricole de base :

- Etablissement de la base de sondage,
- Choix de l'échantillon à enquêter,
- Elaboration des questionnaires,
- Administration des questionnaires,
- Traitement des réponses,
- Recommandation d'un logiciel de traitement et formation à l'utilisation.

Le Jumelage portera aussi sur la méthodologie des recensements agricoles pour participer à la préparation du prochain recensement agricole. Un conseil devrait être fourni sur l'organisation générale du dispositif; par exemple, l'équilibre entre le recensement proprement dit et les enquêtes satellites (cheptel, cultures, travail,..) en respect des recommandations de la FAO. Une attention devra être portée à la qualité de l'estimation des superficies.

**b- Moyens**

Estimé à 60h/j

**Activité A.2.3 : Séminaire de formation de chargés d'enquête et formateurs d'enquêteurs**  
**Bénéficiaire :** Observatoire, INRAA, DSASI, ITGC, ITAFV, ITELV et ITCMI

**a- Modalités**

- Formation des chargés d'enquêtes agricoles et des formateurs des enquêteurs,
- Un cycle de formation regroupera les chargés des enquêtes au niveau des organismes partenaire du réseau (INRAA, Instituts techniques),
- Un autre cycle de formation regroupera les chargés d'enquête de la DSASI (au niveau central et des DSA).

**b- Moyens**

Estimé à 20h/j

**Activité A.2.4 : Amélioration des enquêtes sur les prix agricoles**

**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA, DRDPA

**a- Modalités**

Le domaine des prix est partagé entre plusieurs organismes, la qualité des observations devrait être améliorée avant que l'information puisse être diffusée.

Le Jumelage va consister à apporter un soutien technique à la DSASI et la DRDPA sur la méthodologie d'enquête sur les prix des produits agricoles :

- Choix du panel des produits suivis et des régions,
- Méthodologie de calcul des prix moyens et d'élaboration des indices des prix,
- Etablissement des notes de conjoncture.

**c- Moyens**

Estimé à 20h/j

**Activité A.2.5 : Établissement d'un système de suivi et d'évaluation des Programmes****Bénéficiaire :** Observatoire INRAA, DPIEE et autres partenaires

<b>a- Modalités</b>
La politique de renouveau de l'économie agricole et du renouveau rural nécessite que les Directions du Ministère puissent suivre l'avancement des programmes d'action dont elles ont la charge grâce à un tableau de bord et que des études socio-économiques soient éventuellement engagées pour en analyser les résultats, ainsi qu'une analyse filière prévisionnelle. Le Jumelage consistera à définir les données qui seront transmises à l'Observatoire en charge de traitements-types et de l'élaboration de tableaux de bord, utiles aux Directions gestionnaires.
<b>c- Moyens</b>
Estimé à 15h/j

**Activité A.2.6 : Séminaire de présentation de l'Observatoire et du réseau aux utilisateurs****Bénéficiaire :** Observatoire INRAA et les principaux acteurs du secteur agricole

<b>a- Modalités</b>
Les utilisateurs de chaque partenaire devront être formés sur le contenu de l'Observatoire et sur sa consultation. Le but est de permettre aux utilisateurs de bénéficier de toutes les fonctionnalités de l'Observatoire. L'action de Jumelage consistera à animer le séminaire, à présenter le dispositif et une expérience de l'UE. Le séminaire sera co-animé avec le responsable de l'Observatoire INRAA.
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 5h/j

**Activité A.2.7 : Élaboration d'un Outil de suivi de campagne des principales spéculations****Bénéficiaire :** Observatoire INRAA, Directions du MADR, Instituts

<b>a- Modalités</b>
Le besoin de suivi de campagne par produit et de prévision de récolte émane de plusieurs partenaires. Le Jumelage consistera à apporter une expertise pour améliorer le dispositif dans ce champ de la statistique agricole. Une action pilote devra être menée à des fins pédagogiques. La pomme de terre pourra être choisie en raison de la complexité du suivi de campagne.
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 35h/j

**Activité A.2.8 : Définition et gestion des bases de données des filières agricoles et Agro-alimentaires****Bénéficiaire :** Observatoire INRAA, Directions du MADR, et autres Partenaires

<b>a- Modalités</b>
L'Observatoire va regrouper des informations de natures très différentes, portant sur des périodicités ou des niveaux géographiques différents, susceptibles de traitements également différents. Le Jumelage consistera à définir une configuration du système et une définition claire des familles de traitement. Une action pilote permettra d'initier la mise en place du système allant jusqu'aux services attendus pour le partenaire bénéficiaire.
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 35h/j

**Activité A.2.9 :** Séminaire de formation et d'évaluation du réseau  
**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA, Directions du MADR, et autres Partenaires

<b>a. Modalités</b>
Les administrateurs du réseau seront réunis en séminaire pour disposer de toutes les informations sur les fonctionnalités et les procédures de façon à atteindre le niveau de professionnalisme indispensable dans un système en réseau. Le séminaire aura à réaliser: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation d'état d'avancement</li> <li>- Réflexion sur l'amélioration</li> </ul>
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 15h/j

### 3.4.3 Composante 3 : Mise en place d'un dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires

La production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires constitue un apport utile et innovant. Le système d'information en vigueur au MADR traite de l'information sectorielle, c'est-à-dire de la sphère agricole, mais ne développe que partiellement les autres segments des filières agro-alimentaires. Les Observatoires des Instituts techniques tentent de combler le déficit par des investigations complémentaires, mais avec peu d'outils méthodologiques. L'apport de l'Observatoire de l'INRAA aura dès lors pour objectif de délivrer de l'information non produite par le système d'information existant ainsi que de mobiliser pour traitement et analyse des informations développées par les structures spécialisées. Il doit également apporter le soutien technique et méthodologique aux partenaires (institutions du secteur).

**Activité A.3.1 :** Observation des données technico-économiques des exploitations agricoles  
**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA

<b>a- Modalités</b>
La carence en données socio-économiques sur les exploitations agricoles pour les différentes productions (coûts de production, bilan par produit à la ferme) est avérée. Compte tenu du niveau des exploitants agricoles, il conviendra de mettre au point des procédures et des modalités permettant d'atteindre l'objectif avec un niveau de qualité suffisant. L'action pilote pourra porter sur une (ou deux) production(s) jugée(s) stratégique(s).
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 50h/j

**Activité A.3.2 :** Séminaire de formation à la conduite de panels socio-économiques  
**Bénéficiaire :** Observatoire, INRAA et autres partenaires

<b>a- Modalités</b>
La formation à la conduite de panels socio-économiques auprès d'exploitations agricoles aura pour objet de former au suivi d'un protocole commun pour la mise en place de ce type de panels et d'apporter des expériences venant d'autres pays, de façon à ce que l'Observatoire puisse progressivement élargir le champ d'observation aux principales productions.
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 15h/j

**Activité A.3.3 : Visite d'un organisme pertinent de l'UE possédant l'expérience d'enquête technico-économique**

**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA - Directions du MADR

**a- Modalités**

La visite d'un organisme en Europe menant des enquêtes de type « coûts de production » permettra de bien comprendre la typologie des problèmes rencontrés, la façon dont ils ont été résolus.

**b- Moyens**

Estimé à 1 visite de 5 jours

**Activité A.3.4 : Dispositif de suivi des prix agricoles**

**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA, Directions du MADR et partenaires

**a- Modalités**

A l'heure actuelle, les prix agricoles ne sont pas diffusés. La mobilisation de cette information dans l'Observatoire permettra l'organisation de l'information, le retraitement (système de pondération par exemple) et, dans un premier temps, la diffusion auprès des partenaires d'une sélection d'informations suivant une périodicité à définir. Il devrait s'agir de prix moyens pour un nombre limité de produits, l'objectif plus lointain devrait également être la production d'indices de prix.

L'action A.3.4. est à mener en prolongement de l'action de l'action A.2.4., visée plus haut

**b- Moyens**

Estimé à 5h/j

**Activité A.3.5 : Veille commerciale des marchés internationaux des produits Agricoles et agro-alimentaires**

**Bénéficiaire :** Observatoire , Directions du MADR et partenaires

**a- Modalités**

Il s'agira de suivre les marchés des principaux produits agricoles ou matières premières, de mettre cette information à disposition des partenaires et de créer une équipe légère d'économistes capables d'analyser les situations de marché et de produire des notes d'analyse aux moments-clés.

**b- Moyens**

Estimé à 10h/j

**Activité A.3.6 : Observation des entreprises agroalimentaires et des unités de Transformation**

**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA et partenaires

**a- Modalités**

Le répertoire des entreprises agroalimentaires fait cruellement défaut pour monter un dispositif de suivi statistique des entreprises. Des initiatives ont lieu à plusieurs endroits. Le Jumelage consistera à aider l'Observatoire à élaborer un répertoire des IAA à partir des sources existantes et à définir un dispositif de suivi de la démographie des entreprises et des unités de transformation à la ferme.

**b- Moyens**

Estimé à 20h/j

**Activité A.3.7 : Observation des relations agriculture-industrie**  
**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA

<b>a- Modalités</b>
Les données concernant les industries agricoles et alimentaires font particulièrement défaut. Il conviendra, après un état des lieux, de définir un plan d'action et d'identifier une première action auprès d'entreprises d'une branche à déterminer.
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 25h/j

**Activité A.3.8 : Observation des statistiques du commerce extérieur Agro-alimentaire**  
**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA et partenaires

<b>a- Modalités</b>
Plusieurs structures dépouillent régulièrement les statistiques du Commerce extérieur agroalimentaire. La mise en commun de ce travail permettrait de faire bénéficier l'ensemble des partenaires de ce service. Le Jumelage va aider à mettre en place un dispositif de retraitement des données douanières, à établir les tables de correspondance avec la nomenclature des activités et produits à des fins de restitution des statistiques pour répondre aux besoins des différents partenaires et rendre les données interrogeables.
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 10h/j

**Activité A.3.9 : Observation de la consommation des produits alimentaires**  
**Bénéficiaire :** Observatoire INRAA

<b>a- Modalités</b>
Le suivi de la consommation de produits alimentaires prend de plus en plus d'importance et il convient que les données essentielles sur la consommation produites par l'ONS soient mobilisées et mises à disposition des chercheurs et chargés d'étude pour permettre la réalisation d'études. Le Jumelage consistera à aider l'Observatoire sur les méthodes s d'analyse des résultats des enquêtes de consommation.
<b>b- Moyens</b>
Estimé à 15h/j

### **3.4.4 Composante 4 : Mise en place d'un plan qualité et d'une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire**

Pour mener à bien sa mission complexe, l'Observatoire doit être en mesure de disposer d'une évaluation régulière de ses activités diverses. L'identification de ses forces et faiblesses lui permettra de mieux disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la définition et à l'ajustement de ses priorités stratégiques.

Les travaux conduits sous l'égide de l'Observatoire doivent être valorisés moyennant une politique de communication bien élaborée. L'Institution Jumelle proposera donc une stratégie de communication pour mieux valoriser l'ensemble de ses activités.

**Activité A.4.1 : Visite d'un Observatoire en Europe****Bénéficiaire :** Observatoire INRAA**a- Modalités**

La visite d'un organisme équivalent à l'Observatoire Algérien permettra de comprendre les modes de régulation interne qui lui permettent d'atteindre ses objectifs et de contrôler la qualité de sa production.

**b- Moyens**

Estimé à 1 visite de 5 jours.

**Activité A.4.2 : Qualité du fonctionnement de l'Observatoire****Bénéficiaire :** Observatoire INRAA**a- Modalités**

Il conviendra de définir un plan qualité ainsi que les mécanismes d'évaluation pour le bon développement et le bon fonctionnement de l'Observatoire.

**b- Moyens**

Estimé à 10h/j

**Activité A.4.3 : Mise en place d'une politique de communication visant à Augmenter la visibilité de l'Observatoire****Bénéficiaire :** Observatoire INRAA**a- Modalités**

L'Observatoire devra définir sa politique de communication de façon à ce que son action soit visible et comprise par les partenaires et par les autres Institutions ainsi que par le grand public.

**b- Moyens**

Estimé à 10h/j

**Activité A.4.4: Diffusion de l'Information****Bénéficiaire :** Observatoire INRAA**a- Modalités**

La diffusion de l'information devrait passer par la création d'un site web sur lequel un certain nombre d'informations seront consultables. Il conviendra également d'avoir une communication interne à l'INRAA

**b- Moyens**

Estimé à 10h/j

### 3.5. Apports de l'administration jumelle de l'État membre

<p style="text-align: center;"><i>La langue de travail du projet de Jumelage est le français. La semaine de travail en Algérie commence le dimanche et se termine le jeudi.</i></p>
---

#### 3.5.1. Profil et tâches du Chef de projet

Le/la Chef de projet de l'État membre devra être un(e) fonctionnaire responsable de haut rang au sein de l'administration jumelle, capable de mener un dialogue opérationnel au niveau politique et d'apporter les solutions requises aux problèmes et difficultés rencontrés durant l'exécution du projet de Jumelage ; son niveau de responsabilité doit lui permettre de faire appel à des experts à court terme pour soutenir la mise en œuvre efficace des activités prévues.

#### *Formation*

Le/la Chef de projet doit être diplômé(e) de l'enseignement universitaire ou supérieur, de préférence dans le domaine de l'agriculture ou l'économie.

#### *Expérience professionnelle*

Le/la Chef de projet devra avoir une expérience prouvée dans les domaines de :

- l'identification des besoins et le renforcement des capacités institutionnelles ;
- la gestion de programmes internationaux, ainsi qu'une connaissance des programmes MEDA et de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat ;
- de plus, il/elle devra avoir une expérience probante auprès des institutions nationales de l'agriculture, de la recherche ou de l'économie.

En outre, le/la Chef de projet devrait avoir :

- une connaissance technique forte dans tous les domaines du management de projets de recherche ;
- une bonne maîtrise de la langue française ;
- une connaissance des mécanismes et instruments de Jumelage seraient un atout ;
- une expérience professionnelle en Algérie ou dans les pays du Maghreb serait également un atout.

#### *Qualifications recommandées*

Le/la Chef de projet doit avoir :

- la capacité d'assurer le pilotage et la mise en œuvre du projet ;
- une connaissance approfondie des pratiques et procédures, notamment européennes, dans les domaines de l'agriculture, de la recherche et/ou de l'économie est recommandée ;
- une autonomie et une autorité suffisantes pour pouvoir mener à bien sa mission et, en particulier, pour contacter et traiter avec des administrations ou des prestataires privés de l'UE, selon les besoins de sa mission.

#### *Tâches du Chef de projet*

Le/la Chef de projet est responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail, et doit être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois, avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois (Cf. infra, 6.3).

Le/la Chef de projet devra concevoir, superviser, coordonner, piloter et mettre en œuvre le projet de Jumelage. Il/elle devra organiser, avec son homologue Chef de projet Algérien (Cf. infra, 6.2), les réunions du Comité de pilotage qu'ils présideront conjointement. Le Comité de

pilotage, réuni chaque trimestre, permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus.

Il/elle sera le/la responsable, en liaison avec le Chef de projet Algérien, du fait de soumettre à l'UGP les rapports trimestriels et le rapport final du projet (et de soumettre une copie de ces rapports à la Délégation de l'Union européenne en Algérie).

### **3.5.2. Profil et tâches du Conseiller Résident Jumelage (CRJ)**

#### **3.5.2.1. Tâches du CRJ**

Le CRJ, unique expert de l'État membre à travailler sur toute la durée du Jumelage à temps plein en Algérie, est l'interface Jumelage. Il/elle est chargé(e) d'assurer la mise en œuvre du projet de Jumelage. Il/elle a également pour mission de fournir des conseils techniques en tant que de besoin et d'assister l'INRAA et puis l'Observatoire au jour le jour dans le cadre du plan de travail prédéfini.

#### ***Formation***

Le CRJ devra être diplômé de l'enseignement supérieur de préférence dans le domaine de l'agriculture ou de l'économie ou équivalent. Le CRJ peut avoir un grade équivalent universitaire (Ingénieur ou diplôme universitaire équivalent) en une discipline connexe au projet, ou en administration, management public.

#### ***Expérience professionnelle***

Le CRJ doit être un fonctionnaire ou agent public assimilé.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle adéquate et probante dans le domaine des statistiques et des systèmes d'informations. Il/elle :

- devra avoir l'expérience du contact et du travail avec les autorités, les associations professionnelles et les partenaires privés ;
- devra avoir une expérience significative en matière de travail en équipe dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de projets ;
- devra bien connaître les instruments et les circuits des politiques européennes – une expérience dans les programmes d'adhésion ou d'association ou dans les programmes euro-méditerranéens serait un solide atout ;
- une expérience professionnelle en Algérie ou dans les pays du Maghreb serait également un atout.

#### ***Qualifications recommandées***

Il/elle est compétent(e) en négociation et en facilitation, et peut être à l'écoute de ses interlocuteurs tout en étant à l'aise pour initier des propositions et gérer de manière efficace.

Le/la CRJ a été en charge et a participé au développement de stratégies et de programmes sectoriels dans le domaine de l'agriculture ou de l'économie. La connaissance des Jumelages institutionnels, ainsi que des mécanismes de transposition ou rapprochement de l'acquis communautaire serait un atout, de même que la gestion préalable de projets d'assistance technique internationale.

Il/elle devra maîtriser parfaitement la langue française.

### ***Tâches du CRJ***

Le/la CRJ doit accompagner la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Il/elle assiste les différentes structures bénéficiaires dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment à :

- travailler au quotidien avec les interlocuteurs de l'INRAA et de l'Observatoire pour mettre en œuvre le projet et coordonner les différentes interventions des experts ;
- assurer la continuité de la mise en œuvre du projet avec son homologue principal (Cf. infra, 6.2), ses interlocuteurs dans les différentes structures bénéficiaires, les experts à court et moyen terme, les deux Chefs de projet, respectivement Algérien et de l'État membre, ainsi qu'avec l'Unité de gestion du programme d'appui à l'Accord d'association : UGP3A.

Le CRJ apportera aux homologues et correspondants, une assistance dans la définition du contenu détaillé des activités du projet de Jumelage (notamment celles nécessitant un travail d'expertise préalable) et les renseignera sur les profils des experts de l'État membre qui seront chargés de leur mise en œuvre.

Il/elle sera responsable de la logistique du projet en relation avec l'UGP et à ce titre veillera en particulier à la bonne préparation et organisation des missions d'études que les bénéficiaires de l'INRAA et de l'Observatoire auront à effectuer dans l'Union européenne.

Le/la CRJ aura à assurer la conduite administrative du projet et notamment de l'équipe d'experts et aura à informer l'INRAA, l'Observatoire et le Chef de projet de l'EMP de l'avancement du Jumelage. Il/elle devra suivre l'exécution du budget et le calendrier des opérations. Il/elle aura une implication déterminante dans l'élaboration, la mise en œuvre, la programmation et le suivi des activités.

Il/elle devra organiser les réunions trimestrielles du Comité de pilotage (Cf. infra, 6.3), qui seront présidées conjointement par les deux Chefs de projet. Ce comité de pilotage permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus.

Le/la CRJ participera activement et coordonnera les activités réalisées par les experts court/moyen termes relatives à :

- la mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;
- la réalisation d'audits, d'assistance technique, et la mise en œuvre des plans et des directives nécessaires au bon déroulement du Jumelage ;
- l'organisation et l'animation des ateliers de sensibilisation, de travail et de formation.

Il/elle assistera le Chef de projet pour soumettre à l'UGP les rapports trimestriels et le rapport final du projet (et soumettre une copie de ces rapports à la DUE en Algérie).

#### **3.5.2.2. Durée de la mission du CRJ**

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à temps plein en Algérie (Alger). Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

#### **3.5.3. Profil et tâches de l'assistant(e) du CRJ**

Le CRJ sera secondé par un(e) assistant(e) à temps plein qui sera recruté(e) localement, après l'attribution du projet et sera rétribué(e) sur le budget du contrat de Jumelage, conformément

aux règles standard. À ce stade, son CV ne doit pas faire partie de la proposition de l'État membre.

### **3.5.4. Profil et tâches des principaux experts courts termes (ECT)**

L'État membre mobilisera une équipe d'experts courts termes, afin de mettre en œuvre en coordination avec le CRJ, les différentes activités sur la base des indications fournies dans cette présente fiche.

Le profil souhaité des ECT est le suivant :

- Avoir un diplôme universitaire de niveau supérieur ou une compétence avérée dans le domaine de l'agriculture, de l'économie ou une discipline connexe ;
- Expérience professionnelle probante et adéquate ;
- Avoir une connaissance du fonctionnement du monde de la recherche, de la gestion des bases de données.

Les ECT devront avoir une connaissance significative de l'acquis de l'UE dans les domaines de l'agriculture, des statistiques, des systèmes d'information, de l'économie, de l'audit, de l'évaluation, des technologies nouvelles, et de la formation.

Une expérience préalable dans des projets similaires serait un atout, de même qu'une expérience professionnelle en Algérie ou dans les pays du Maghreb.

En plus de ces éléments, pour chaque résultat les experts disposeraient des atouts suivants :

#### **Résultat 1 : Mise en place de l'organisation de l'Observatoire**

Avoir une expérience approfondie des pratiques et procédures pour la mise en place d'un centre fonctionnant en réseau avec des partenaires et regroupant des fonctions de nature diverse (base de données de production, base de données consultables, de diffusion) avec des équipes d'analystes ou de chercheurs associés.

#### **Résultat 2 : Renforcement des Directions du Ministère en lien avec l'Observatoire, afin d'améliorer leur système de collecte et de traitement des données et d'assurer une bonne coordination avec l'Observatoire**

Avoir une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants : agroéconomie (micro-économie des exploitations agricoles ou des entreprises), statistique agricole et industrielle (méthodologie des sondages, conduite des recensements et des enquêtes agricoles ou agroalimentaires), traitement des informations statistiques, statistiques des prix, agronomie (compétence en suivi des campagnes de production pour les produits retenus).

#### **Résultat 3 : Mise en place d'un dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires**

Avoir une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants : agroéconomie (micro-économie des exploitations agricoles ou des entreprises), statistique agricole (méthodologie des sondages agricoles, conduite des enquêtes agricoles ou agroalimentaires), traitement des informations statistiques, traitement des statistiques des prix, analyse économique et marchés internationaux.

## Résultat 4 : Mise en place d'un plan qualité et d'une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire

Avoir une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants en relation avec des réalisations similaires :

- communication
- diffusion de l'information statistique et économique
- contrôle qualité
- évaluation
- Web master

### 4. CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel du projet de Jumelage est clairement défini par le bénéficiaire. Le MADR a décidé de localiser l'Observatoire au sein de l'INRAA, qui est chargé de la coordination des programmes de recherches des Instituts Techniques.

Le cadre institutionnel est composé de :

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR),
- Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA), lieu d'implantation de l'Observatoire,
- Instituts techniques sous tutelle du MADR.

La coordination est assurée par le Comité de Coordination de la recherche agronomique et d'assistance technique (CCRAFAT)<sup>1</sup>.

**a.** Le MADR<sup>2</sup> est l'instance où est définie, l'orientation générale du projet. En outre, trois directions centrales du MADR vont bénéficier de l'appui technique du projet de Jumelage. Il s'agit de:

- Direction des statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information,
- Direction de La Régulation et du Développement des Productions Agricoles,
- Direction de La Programmation, des Investissements et des Études Économiques.

**b.** L'INRAA<sup>3</sup> est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous tutelle du MADR. Il est chargé de réaliser les programmes de recherche scientifique et de développement technologique principalement dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, des ressources hydriques, des biotechnologies. L'INRAA est organisé en 4 départements :

- Département des ressources humaines et de la formation,
- Département de l'information scientifique et technique, des équipements scientifiques et de la valorisation des résultats de recherche,
- Département de la stratégie, de la planification des programmes et des relations extérieures,
- Département des finances et de la comptabilité, des moyens et de la gestion des projets.

**c.** Les Instituts techniques sont spécialisés par filières. Ils concernent les filières prioritaires retenues pour l'Observatoire :

<sup>1</sup> Décision 535 du 08 septembre 2009 portant création du Comité de Coordination de la recherche agronomique et forestière et d'assistance technique (CCRAFAT) du MADR

<sup>2</sup> [http://www.minagri.dz/admin\\_centrale.html](http://www.minagri.dz/admin_centrale.html)

<sup>3</sup> Décret exécutif n°04-419 du 20 décembre 2004 (JORA du N°83 du 26.12.2004)

- Institut technique des grandes cultures (ITGC)<sup>4</sup>
- Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV)<sup>5</sup>
- Institut technique des élevages (ITELV)<sup>6</sup>
- Institut technique des cultures maraîchères et industrielles (ITCMD)<sup>7</sup>
- Institut technique de développement de l'agronomie saharienne (ITDAS)<sup>8</sup>
- Office national interprofessionnel du lait (ONIL).

## 5. BUDGET

Le budget indicatif de ce projet de Jumelage est de 1.170.000,00 € (un million cent soixante dix mille euros).

## 6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### 6.1. Autorité contractante du projet

L'Unité de gestion du programme (UGP) assure la gestion administrative de l'ensemble des activités du P3A, y compris les projets de Jumelage, dans le respect des procédures communautaires et en lien étroit avec la Délégation de l'UE en Algérie. Elle assure, à ce titre, la gestion des fonds mis à la disposition du programme.

L'UGP est sise à :

Palais des expositions  
 Pins Maritimes - Mohammadia – Alger  
 Unité de Gestion du Programme P3A  
 Tél. +213 21.20.30.38 / 44 +213 21.20.21.78  
 Tlc. +213 21.20.28.44  
 Site internet : [www.p3a-algerie.org](http://www.p3a-algerie.org)

Personne en charge :

**Monsieur GUEND Abdelaziz**  
 Directeur de Programme  
 Inspecteur à l'Inspection Générale  
 Ministère du Commerce

### 6.2. Principaux homologues dans le pays bénéficiaire

Chef de projet

**Monsieur Foued CHEHAT**, Directeur général de l'INRAA, sera le Chef de projet Jumelage pour la partie Algérienne. Il travaillera en étroite collaboration avec le Chef de projet de l'État membre et le CRJ et son homologue. Il fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de Jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour assurer la bonne marche du projet. Il co-présidera les Comités de pilotage trimestriels du Jumelage.

<sup>4</sup> Décret n° 87-236 du 03 Novembre 1987 (JORA du 46 du 11-11-1987)

<sup>5</sup> Décret n° 87-240 du 03 Novembre 1987 (JORA N° 46 du 11-11-1987)

<sup>6</sup> Décret exécutif n° 99-42 13 Février 1999 (JORA N° 8 du 14-02-1999)

<sup>7</sup> Décret n° 87-239 du 03 novembre 1987 (JORA N° 46 du 11-11-1987)

<sup>8</sup> Décret n° 87-55 du 24 février 1987 (JORA N° 9 du 25-02-1987)

**Chef de Projet :** M. CHEHAT Foued

Fonction : Directeur général de l'INRAA

Adresse Professionnelle :

02, avenue des frères OUDEK- BP N°200 Hassen Badi- 16200- El-Harrach Alger Algérie

Tél : +213(0)21521281/ 529962/ 528638

Fax : ++213(0)21521283

Email : [foued.chehat@gmail.com](mailto:foued.chehat@gmail.com)

### Homologues du CRJ

**Monsieur Ali FERRAH**, chef du département de la stratégie, de la planification des programmes, des relations extérieures à l'INRAA, sera l'homologue principal du CRJ et à ce titre son référent principal pendant toute la durée du Jumelage. Il sera notamment en charge de coordonner au jour le jour avec le CRJ les actions relevant de la partie Algérienne au Jumelage et d'assurer le lien avec les cadres ou groupes de travail Algériens correspondants et les experts-clés de l'État membre. Il est susceptible d'être consulté pour toutes les activités de Jumelage prévues.

**Homologue du CRJ :** M. FERRAH Ali

Fonction : Chef de département de la stratégie, de la planification des programmes et des relations extérieures

Adresse Professionnelle :

02, avenue des frères OUDEK-BP N°200 Hassen Badi-16200- El-Harrach Alger Algérie

Tél : +213(0)21521281/ 529962/ 528638

Fax : ++213(0)21521283

Email : [aliferrah@gmail.com](mailto:aliferrah@gmail.com)

Le Chef de projet et les homologues du CRJ mobiliseront toutes les ressources humaines au sein de l'administration Algérienne, nécessaires pour mener à bien conjointement avec le CRJ et les experts de l'État membre les activités définies dans le respect du calendrier établi.

### *Moyens matériels*

Conformément à la section 5.13.3 du manuel commun de Jumelage (MCJ), l'INRAA et puis l'Observatoire mettra toute l'infrastructure professionnelle nécessaire gracieusement à la disposition des experts détachés par l'État membre et en particulier installera le CRJ et son assistant(e) dans des bureaux de proximité adéquatement équipés pour toute la durée du Jumelage. Ces bureaux seront disponibles dès l'arrivée du CRJ.

De même, l'INRAA et l'Observatoire fourniront les moyens nécessaires pour permettre aux ECT d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions matérielles.

### **6.3. Comité de pilotage du Jumelage**

Un Comité de pilotage du projet sera organisé trimestriellement pour la coordination du projet et son monitoring régulier.

Le comité de pilotage sera composé des représentants suivants :

\* INRAA, UGP3A, DUE,

\* Directions du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural: DPIEE, DSASI, DRDPA,

\* Organismes sous tutelle du MADR : ITAFV, ITGC, ITCMI, ITELV, ONIL.

Le Comité de pilotage se chargera du cadrage du projet, de l'évaluation, de l'avancement, de la coordination des différentes activités du Jumelage et de la validation des rapports **trimestriels** et du rapport final (respectivement annexes C4 & C5 du MCJ).

## 7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (à titre indicatif)

7.1 Lancement de l'appel d'offre:	Juillet 2011
7.2 Début des activités du projet:	Avril 2012
7.3 Achèvement du projet :	Avril 2014
7.4 Durée de la période d'exécution:	27 mois (24 mois pour le plan de travail + 3 mois pour clôturer le projet).

## 8. DURABILITÉ DU PROJET

La pérennité du projet est assurée par le processus d'amélioration déjà observé dans la structure bénéficiaire et les apports des actions du Jumelage. En effet, plusieurs facteurs peuvent être relevés:

### ▪ Volonté politique et potentielle de l'INRAA

La volonté politique des autorités Algériennes est clairement affichée. Le plan de développement agricole 2010-2014, a inscrit comme axe prioritaire le renforcement des services statistiques. L'axe englobe aussi le développement des observatoires. Un dispositif organisationnel est déjà mis en œuvre avec l'institution du CCRAFAT pour coordonner les programmes de recherche, avec comme co-pilote, l'INRAA.

L'organisme bénéficiaire est une institution choisie par le MADR, pour développer l'Observatoire et concevoir un réseau intégrant les instituts techniques. Les directions techniques du MADR, en l'occurrence la DPIEE et DRDPA, ont manifesté leurs besoins et leur volonté de nouer des relations de coopération durable avec l'Observatoire.

Le potentiel de l'INRAA constitue par ailleurs un gage de pérennité du projet. L'INRAA est un organisme de recherche disposant d'un potentiel de chercheurs et une longue expérience. L'observation des filières agricoles et agroalimentaires constitue une préoccupation de l'INRAA qui est sollicité régulièrement par le Ministère pour des informations et des études. L'encadrement de l'Observatoire par des chercheurs de l'INRAA, est à même d'assurer un apport en matière de rigueur scientifique, de notoriété et de capacité à communiquer.

## ▪ L'apport du Jumelage

L'apport du Jumelage est aussi à même d'assurer une pérennité au projet. Plusieurs actions peuvent être citées :

- Le volet de formation des formateurs, servant à transmettre l'expérience,
- Les outils et les méthodologies, garantissant la rigueur, mais aussi la formation,
- L'expérience acquise durant la période du Jumelage, apportant l'accumulation du savoir-faire,
- Le caractère progressif de l'Observatoire, permettant un outil adapté à l'environnement national,
- Le caractère opérationnel de l'Observatoire permettant de produire des résultats concrets et visibles.

Il y a lieu de noter enfin que la pérennité du projet peut être renforcée par le service rendu par l'Observatoire aux usagers et aux responsables, il en est de même des liens professionnels avec l'Institution jumelle pour la poursuite des échanges d'expérience.

## 9. QUESTIONS TRANSVERSALES

### 9.1. Égalité des chances

Le principe d'intégration invite à prendre en compte la dimension Égalité des chances dans toute problématique, comme facteur fondamental du renforcement de l'État de droit (art. 10 du traité de Lisbonne). Le développement de l'action de l'Observatoire doit déboucher sur la mobilisation de l'information statistique et économique à des fins de conseil des décideurs et des acteurs économiques. La diffusion de l'information ne peut que concourir à l'amélioration de la situation afin de tendre vers une société ouverte de l'information.

Dans sa phase d'élaboration, de mise en place et d'exécution, le projet et les membres de son personnel s'engagent au respect du principe de l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basées sur le sexe, par référence à l'état matrimonial ou familial et d'élaborer des instruments et stratégies fondées sur une approche intégrée de la dimension de genre.

### 9.2. Environnement

Les objectifs général et spécifique du Jumelage Observatoire sont étroitement liés à la problématique de l'environnement à travers leur contribution directe au développement durable. Les résultats de Jumelage, notamment l'analyse des filières agricoles, vont servir, entre autres, à la meilleure compréhension et à la promotion de la dimension environnementale et du développement durable (art. 11 du traité de Lisbonne).

Aussi, le projet de Jumelage dans la phase de mise en place s'assurera que les règles environnementales soient à tout moment respectées, jusque dans le choix d'équipements qui veilleront à se conformer aux aspects spécifiques liés à l'environnement.

### **9.3. Bonne gouvernance**

L'objet même du projet Observatoire est d'améliorer la connaissance statistique et économique du secteur agricole et agroalimentaire à des fins de contribuer à sa gouvernance par l'Etat et de donner aux acteurs économiques les connaissances indispensables à leur action.

Le renforcement des capacités de l'INRAA constitue un facteur d'ouverture et de participation.

## **10. CONDITIONNALITÉ ET ÉCHELONNEMENT**

Au niveau de l'Observatoire, le projet de Jumelage n'est pas soumis à des conditions préalables particulières pour démarrer.

Toutefois, certaines activités à réaliser dans le cadre de ce projet sont tributaires d'un travail de préparation, d'adaptation et de validation qui incombe à la partie bénéficiaire. De ce fait, l'intervention des experts de l'administration jumelle devrait être opérée par intermittence laissant à l'Institution bénéficiaire le temps de préparation, d'adaptation et de validation nécessaire.

Une coordination entre les différentes activités de chaque axe est nécessaire pour une réalisation adéquate et cohérente du projet de Jumelage, d'autant plus que certaines activités doivent respecter un ordre chronologique de réalisation, alors que d'autres peuvent être menées en parallèle. Cette coordination sera assurée en étroite collaboration entre les deux administrations jumelles.

## **11. LISTE DES ANNEXES**

- 1) Cadre logique
- 2) Calendrier prévisionnel des activités de Jumelage
- 3) Liste des Directions du MADR
- 4) Textes régissant le statut de l'INRAA

## Annexe 1 : Cadre logique

<b>Acronyme Jumelage :</b> Observatoire	<b>Référence :</b> DZ../ENP-AP/AA/	<b>Durée du Projet :</b> 24 mois	<b>Budget :</b> 1.170.000,00 €
<b>Objectif général</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	
<i>Appuyer la politique Algérienne de renouveau agricole et rural par le renforcement du système d'information économique et statistique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)</i>	<p>Le dispositif est en place pour que l'Observatoire puisse contribuer au développement agricole d'Algérie en tant que support aux activités de recherche et d'aide à la décision.</p> <p>L'Observatoire commence à jouer un rôle dans le contexte économique de l'Algérie fournissant l'information analysée et fiable à l'appui aux différents acteurs politiques, institutionnels et économiques : de premiers résultats et de premières analyses sont publiés.</p>	<p>Plan d'action pluriannuel de l'Observatoire</p> <p>Publications et rapports de l'Observatoire</p> <p>Coupures de presse</p>	
<b>Objectif spécifique</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
Développement d'un Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAA) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Observatoire a développé un potentiel de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires et commence à répondre aux sollicitations institutionnelles</li> <li>- L'Observatoire est reconnu comme interface de référence interinstitutionnelle sur le plan méthodologique</li> <li>- Sollicitations (secteurs public et privé) en augmentation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuels de procédures et guides internes de l'Observatoire</li> <li>- Site pilote en langues arabe et française</li> <li>- Site internet de l'Observatoire, forum de discussion en ligne</li> <li>- Rubrique Observatoire est ouverte dans la Revue de l'INRAA</li> <li>- Articles de presse</li> <li>- Questionnaires de satisfaction utilisateurs</li> <li>- Fréquentation site internet</li> </ul>	<p>Les grands axes de la politique agricole sont durables en Algérie.</p> <p>Soutien politique pour les propositions et recommandations.</p> <p>Bonne coordination avec le projet DIVECO.</p>

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>R1.</b> Mise en place de l'organisation de l'Observatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La structure organisationnelle de l'Observatoire et le cadre du partenariat avec les autres Directions et Instituts techniques du MADR est définis et validés au bout de 6 mois</li> <li>- Conventions de collaboration préparées entre l'Observatoire et différents partenaires au bout de 8 mois</li> <li>- Le réseau fonctionnel entre l'Observatoire et ses partenaires élaboré et mise en œuvre au bout de 8 mois</li> <li>- Un plan prévisionnel de gestion des compétences est défini</li> <li>- Un plan de formation du personnel est établi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide d'organisation/Organigramme</li> <li>- Modèles de conventions et démarche de mise en œuvre</li> <li>- Profils nécessaires définis/fiches de postes</li> <li>- Feuilles de présence formations/ correspondants techniques formés</li> <li>- Composition du comité de pilotage</li> <li>- Plan directeur du réseau/le réseau des acteurs principaux de l'Observatoire constitué</li> <li>- Plan de formation</li> <li>- Bilan de visite d'étude.</li> </ul>	Les moyens humains, financiers et logistiques sont accordés au MADR-INRAA.
<b>R2.</b> Renforcement des Directions du Ministère en lien avec l'Observatoire, afin d'améliorer leur système de collecte et de traitement des données et d'assurer une bonne coordination avec l'Observatoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un diagnostic du système d'information et un plan d'amélioration sont réalisés et validés par les structures bénéficiaires</li> <li>- Un plan de formation et de perfectionnement est établi</li> <li>- Un manuel de conduite des enquêtes est élaboré</li> <li>- Un plan d'assistance aux structures pour la réalisation d'une opération pilote est retenu</li> <li>- Outils d'aide au suivi (tableaux de bord) sont élaborés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de diagnostic</li> <li>- Recommandations pour le règlement intérieur</li> <li>- Guide méthodologique</li> <li>- Nombre des chargés d'enquête et formateurs formés</li> <li>- Actes du séminaire</li> <li>- Rapport méthodologique</li> <li>- Réalisation et rapport de l'action pilote</li> <li>- Nombre d'utilisateurs formés/feuilles de présence</li> <li>- Applications informatiques</li> <li>- Réalisation de l'action pilote</li> <li>- Nombre d'administrateurs formés</li> <li>- Rapport de visite d'étude.</li> </ul>	<p>Soutien du Ministre du MADR ;</p> <p>Compatibilité avec les textes réglementaires qui régissent l'activité des divers services.</p>

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>R3.</b> Mise en place d'un dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide méthodologique de réalisation des enquêtes agricoles établi</li> <li>- Réalisation d'enquêtes pilotes</li> <li>- Formation des chargés d'enquêtes/formateurs</li> <li>- Mise en ligne de suivi de prix</li> <li>- Publication d'un recueil des normes techniques et commerciales des produits agricoles et agroalimentaires</li> <li>- Établissement d'un guide méthodologique du suivi des marchés mondiaux des produits agricoles et agroalimentaires</li> <li>- Établissement de convention de coopération avec les sources d'information (CNIS, ONS, MIPI).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des actions pilote</li> <li>- Publication des résultats</li> <li>- Guide de suivi de panels établi/feuilles de présence</li> <li>- Bilan de visite d'étude</li> <li>- Définition de lignes d'actions</li> <li>- Prix moyens périodiques édités</li> <li>- Publication d'un premier recueil de normes et guide de suivi</li> <li>- Notes de conjoncture</li> <li>- Information sur les cours en ligne</li> <li>- Le répertoire des entreprises est constitué sur une filière pilote</li> <li>- Publication de la table de correspondance des nomenclatures</li> <li>- Production des résultats périodiques du commerce extérieur.</li> </ul>	La participation des autres administrations et organismes concernées par le processus à mettre en place doit être volontaire et effective.
<b>R4.</b> Mise en place d'un plan qualité et d'une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire.	<p>Plan qualité établi</p> <p>Nombre de communiqués de presse établis et de points de presse organisés</p> <p>Nombre de publications dans la presse</p> <p>Le degré de satisfaction des utilisateurs est en amélioration</p>	<p>Critères d'évaluation établis</p> <p>Bilan de visite d'étude</p> <p>Recommandations</p> <p>Plan de communication</p> <p>Site internet de l'Observatoire opérationnel</p> <p>Revue de l'INRAA</p> <p>Articles de presse</p>	Consensus général sur le dispositif.

Activités indicatives	Moyens estimés	Livrables possibles	Hypothèses
<b>RÉSULTAT 1 : MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION DE L'OBSERVATOIRE</b>			
A.1.1 Conseil en organisation de l'Observatoire	Estimé à 30h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuel d'organisation</li> <li>- Définition des profils nécessaires/fiches de postes</li> <li>- Proposition du comité de pilotage</li> <li>- Plan de formation et de développement des RH de l'Observatoire et du réseau</li> </ul>	Tenir compte des délais réglementaires de recrutement
A.1.2 Préparation des Conventions de coopération entre l'Observatoire et les Institutions du MADR	Estimé à 10h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèles de conventions et démarche de mise en œuvre</li> </ul>	Les conventions sont validées par toutes les parties prenantes.
A.1.3 Conception du réseau intranet et extra net	Estimé à 25h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution sous l'égide de l'Observatoire du réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intranet : l'INRAA et les Unités de recherche de l'INRAA</li> <li>- Extranet : INRAA les Directions techniques du MADR et les Instituts techniques membres du CCRAT</li> </ul> </li> <li>- Plan directeur du réseau établi</li> </ul>	Les capacités techniques sont suffisantes.
A.1.4 Visite d'étude auprès d'une Institution de l'Union Européenne	Estimé à 1 visite d'étude pour une dizaine de cadres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la visite</li> <li>- Rapport de visite/mission</li> </ul>	Les visas sont délivrés à tous les participants.
A.1.5 Séminaire de formation des administrateurs réseaux	Estimé à 15h/j:	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cycle de formation d'une équipe d'administrateurs de réseaux</li> <li>- Edition du manuel de réseau</li> </ul>	

**RÉSULTAT 2 : RENFORCEMENT DES DIRECTIONS DU MINISTERE EN LIEN AVEC L'OBSERVATOIRE, AFIN D'AMELIORER LEUR SYSTEME DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES ET D'ASSURER UNE BONNE COORDINATION AVEC L'OBSERVATOIRE.**

A.2.1	Diagnostic du système d'information agricole et agroalimentaire et plan d'amélioration	Estimé à 15h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport diagnostic</li> <li>- Recommandations</li> <li>- Proposition d'une solution informatisée de gestion documentaire performant et compatible avec celui des partenaires ; formation ad hoc.</li> </ul>	Consensus sur le diagnostic.
A.2.2	Renforcement des capacités de réalisation d'enquêtes	Estimé à 60h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide méthodologique</li> <li>- Réalisation d'une enquête pilote à des fins pédagogiques</li> <li>- Rapport de mission.</li> </ul>	
A.2.3	Séminaire de formation de chargés d'enquête et formateurs d'enquêteurs	Estimé à 20h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de chargés d'enquête/futurs formateurs formés : 15 spécialistes du MADR et 40 ingénieurs des DSA des différentes régions de l'Algérie.</li> </ul>	
A.2.4	Amélioration des enquêtes sur les prix agricoles	Estimé à 20h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic du dispositif utilisé par la DRDPA</li> <li>- Plan d'amélioration</li> </ul>	
A.2.5	Etablissement d'un système de Suivi et d'évaluation des programmes	Estimé à 15h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport méthodologique</li> <li>- Réalisation d'une opération pilote</li> <li>- Rapport de l'action pilote.</li> </ul>	
A.2.6	Séminaire de présentation de l'Observatoire et du réseau aux utilisateurs.	Estimé à 5h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du séminaire</li> <li>- Publication des communications.</li> </ul>	
A.2.7	Elaboration d'un Outil de suivi de campagne des principales spéculations.	Estimé à 35h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide méthodologique</li> <li>- Réalisation d'une action pilote</li> <li>- Rapport de l'action pilote</li> </ul>	
A.2.8	Définition et gestion des bases de données des filières agricoles et agroalimentaires	Estimé à 35h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport diagnostic</li> <li>- Choix d'organisation</li> <li>- applications informatiques</li> <li>- Réalisation de l'action pilote.</li> </ul>	Les outils utilisés ont une capacité suffisante.
A.2.9	Séminaire de formation et d'évaluation du réseau	Estimé à 15h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau opérationnel</li> <li>- Plan d'amélioration.</li> </ul>	

<b>RÉSULTAT 3 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR LES FILIERES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES</b>				
A.3.1	Observation des données technico-économiques des exploitations agricoles	Estimé à 50h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide méthodologique</li> <li>- Réalisation d'une action pilote</li> <li>- Rapport de l'action pilote</li> <li>- Publication des résultats</li> </ul>	Les exploitations ont déjà des registres de données.
A.3.2	Séminaire de formation à la conduite des panels socio-économiques	Estimé à 15h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des cadres ou chercheurs formés</li> <li>- Guide de conduite établi</li> </ul>	
A.3.3	Visite d'un organisme pertinent de l'UE en ce qui concerne l'expérience d'enquête technico-économique	Estimé à 1 visite de 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la visite</li> <li>- Bilan de visite</li> <li>- Définition de lignes d'actions</li> </ul>	
A.3.4	Dispositif de suivi des prix agricoles	Estimé à 5h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit du dispositif et des moyens associés</li> <li>- Action pilote : établissement d'une première mercuriale des prix</li> <li>- Guide méthodologique.</li> </ul>	
A.3.5	Veille commerciale des marchés internationaux des produits agricoles et agroalimentaires.	Estimé à 10h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notes de Veille</li> <li>- Information sur les cours en ligne</li> </ul>	Coordination efficace avec le projet DIVECO
A.3.6	Observation des entreprises agroalimentaires et des unités de transformation	Estimé à 20h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement des sources d'information et dispositif de recueil de données</li> <li>- Réalisation d'un répertoire pour une branche des IAA</li> <li>- Guide de suivi.</li> </ul>	
A.3.7	Observation des relations agriculture-industrie	Estimé à 25h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide méthodologique</li> <li>- Enquête pilote sur une branche</li> </ul>	
A.3.8	Observation des statistiques du commerce extérieur agroalimentaire	Estimé à 10h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de la table de correspondance des nomenclatures</li> <li>- Action pilote</li> <li>- Production des résultats périodiques</li> </ul>	
A.3.9	Observation de la consommation des produits alimentaires	Estimé à 15h/j	Étude sur les pratiques alimentaires	

<b>RÉSULTAT 4 : MISE EN PLACE D'UN PLAN QUALITE ET D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION VISANT A AUGMENTER LA VISIBILITE DE L'OBSERVATOIRE</b>			
A.4.1	Visite d'un Observatoire en Europe	Estimé à 1 visite de 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de visite/mission</li> <li>- Recommandations</li> </ul>
A.4.2	Définition de la charte Qualité du fonctionnement de l'Observatoire	Estimé à 10h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche Qualité de management de l'Observatoire</li> <li>- Critères d'évaluation établis:</li> <li>- Questionnaire de satisfaction des usagers</li> </ul>
A.4.3	Mise en place d'une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire	Estimé à 10h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de politique de communication</li> <li>- Plan de communication</li> <li>- Création d'une Lettre d'information</li> </ul>
A.4.4	Définition des instruments et modalités pour la diffusion de l'information	Estimé à 10h/j	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste de diffusion/système d'abonnement</li> <li>- Site Internet pré -opérationnel</li> </ul>

Nota : outre les activités décrites ci-dessus, il est prévu une conférence d'ouverture du Jumelage avec l'activité A.1.2, en parallèle avec le premier Comité de pilotage trimestriel (mois 3), et une conférence de clôture (mois 23-24).

## Annexe 2 : Calendrier prévisionnel des activités Jumelage Observatoire

		2012						2013																				
Jumelage Observatoire		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M
Trimestres		Trim. 1		Trim. 2		Trim. 3		Trim. 4		Trim. 5		Trim. 6		Trim. 7		Trim. 8		Trim. 9										
Mois		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
<b>Arrivée du CRJ en Algérie – Début de mission/du Jumelage</b>		X																										
<b>C.0. CONFERENCES DE LANCEMENT ET DE CLOTURE DU Jumelage</b>																												
A.0.1.	Conférence de lancement/Conférence inaugurale			X																								
<b>C.1. MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION DE L'OBSERVATOIRE</b>																												
1	A.1.1. Organisation de l'Observatoire		X	X																								
2	A.1.2. Convention de coopération entre l'observatoire et les institutions du MADR				X		X																					
3	A.1.3. Réseau intranet et extranet			X	X	X																						
4	A.1.4. Visite d'étude auprès d'une institution de l'UE (2)							X	X																			
5	A.1.5. Séminaire de formation des administrateurs réseaux						X																					
<b>C.2. RENFORCEMENT DES DIRECTIONS DU MADR</b>																												
6	A.2.1. Diagnostic du système statistique agricole et plan d'amélioration		X	X																								
7	A.2.2. Renforcement des capacités de réalisation d'enquêtes			X	X	X	X	X	X				X			X			X		X	X						
8	A.2.3. Séminaires de formation des chargés d'enquête et formateurs					X					X																	
9	A.2.4. Amélioration des enquêtes sur les prix				X	X	X	X																				
10	A.2.5. Etablissement d'un système de suivi et d'évaluation des programmes				X	X										X												
11	A.2.6. Séminaire de présentation de l'Observatoire et du réseau aux utilisateurs												X															
12	A.2.7. Elaboration d'un outil de suivi de campagne des principales spéculations					X	X				X		X			X		X			X							



Coordination et gestion du Jumelage																											
Réunions du Comité de pilotage			x			x			x			x			x			x			x			x			
Rapports trimestriels				x			x			x			x			x			x			x					
Rapport final																											
Certificat d'audit																											
Clôture financière : paiement solde dû ou recouvrement																											
<i>Départ du CRJ – Fin de mission/duJumelage (24 mois)</i>																											
Trimestres Mois	Trim. 1			Trim. 2			Trim. 3			Trim. 4			Trim. 5			Trim. 6			Trim. 7			Trim. 8			Trim. 9		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
12-jan-2011	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M

### Annexe 3 : Liste des Directions du MADR

**Sous l'autorité du ministre, l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural comprend :**

- 1 - Le Secrétaire général
- 2 - Le Chef de Cabinet
- 3 - L'Inspection Générale
- 4 - La Direction de l'Organisation Foncière et de La Protection de Patrimoine
- 5 - La Direction de développement Agricole Dans Les Zones Arides et Semi-Arides
- 6 - La Direction de La Régulation et du Développement des Productions Agricoles
- 7 - La Direction de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques
- 8 - La Direction des Services Vétérinaires
- 9 - La Direction de La Programmation, des Investissements et des Etudes Economiques
- 10 - La Direction des statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information
- 11 - La Direction de la Formation et de la Recherche et de la Vulgarisation
- 12 - La Direction des Affaires Juridiques et de la Réglementation
- 13 - La Direction de l'Administration des Moyens
- 14 - La Direction générale des forêts

### Annexe 4 : Textes régissant le statut de l'INRAA

**Ordonnance n° 66-78 du 11 Avril 1966** portant création et organisation de l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie. *JORA N° 30 du 15-04-1966. Page 286*

**Décret exécutif n° 93-304 du 8 Décembre 1993** portant réorganisation de l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie. *JORA N° 82 du 12-12-1993. Page 15*

**Décret exécutif n°04-419 du 20 décembre 2004** portant transformation de l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie en établissement public à caractère scientifique et technologique. *JORA N°83 du 26.12.2004. Page 10.*